

Bulletin Municipal TAGSDORF



Étang de l'Association de Pêche et de Pisciculture chemin de Hirsingue

TAGSDORF

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	page 3
Le nouveau Conseil Municipal en action	page 5
Les réalisations illustrées de 2020	page 6
Fin d'un vestige de la dernière guerre	page 8
Décisions diverses du Conseil Municipal en 2020	page 9
Les autorisations d'urbanisme en 2020	page 13
Les prévisions illustrées pour 2021	page 14
Etat Civil de 2020	page 17
Les grands anniversaires de 2020	page 18
Solidarité	page 18
Les élèves de l'école vous donnent de leurs nouvelles	page 20
Les assistants maternels	page 21
Rapport d'activité des Sapeurs-Pompiers	page 22
Brigade Verte : réglementation sur les feux	page 23
Entretien des trottoirs et des haies débordantes	page 24

LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

Après une année 2020 particulièrement difficile individuellement et collectivement, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette année 2021 qui commence dans l'incertitude. Plus que jamais, j'ai une pensée particulière pour la santé de chacune et de chacun d'entre vous.

En ce début d'année, et malgré les malheurs des temps, on fait traditionnellement le bilan de l'année écoulée et on fait malgré tout des projets pour l'avenir.

Les réalisations dans la commune en 2020 sont illustrées dans les pages suivantes :

- Divers travaux de voirie, dont l'aménagement de la partie centrale du cheminement « Sentier des écoliers – chemin Blasibrunnen »
- Aménagement du chemin rural Schiffelacker (en face de la sortie de Schwoben sur la RD 419)
- Démolition de la maison au 18 rue principale et aménagement du terrain (derrière le Wachthisla).
- Démolition d'un vestige de la 2^{ème} guerre mondiale, chemin Vogelherd.
- Acquisition de tous les terrains nécessaires pour la retenue des eaux boueuses à l'arrière de la petite chapelle au bout de la rue de Hirsingue
- Fin de la mise en leds de l'éclairage public
- Arrivée dans les maisons de la fibre optique, c'est-à-dire du très haut débit pour Internet (financement Etat, Conseil Régional Grand Est, Communauté de Communes Sundgau et Commune).

- Répartition des écoliers du primaire dans les 4 écoles de la Basse Vallée pour limiter les classes à 2 niveaux scolaires.

Mais échec du projet de regroupement pédagogique concentré, avec la construction d'un ensemble « maternelle, primaire et périscolaire » sur l'ancien terrain de football rue du Stade à Tagsdorf.

Les perspectives pour 2021

- La retenue des eaux boueuses sera faite dans les prochains mois par le Syndicat Mixte de l'III, avec la participation financière des Communes de Tagsdorf et d'Emlingen. Cette retenue mettra les maisons des rues de Belfort et de Hirsingue à l'abri des coulées d'eaux boueuses d'orage.
- L'aménagement des chemins ruraux Bluamalahaag et Tiefgraben (sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Etat).
- Transfert de la petite chapelle KIMMERLIN – DIRIG rue de Hirsingue et sa restauration par la commune.
- Réfection d'un mur du cimetière
- Rénovation – modernisation de la passerelle sur le Thalbach rue Principale
- Acquisition de diverses parcelles dans le ban
- Adoption du Plan local d'urbanisme par la Communauté de communes.

Compte tenu des incertitudes sanitaires, je reporte la Journée Citoyenne à 2022, car il faut des perspectives claires pour l'organiser. Par contre, les membres du Conseil municipal continueront à faire des petits travaux d'entretien pour la commune.

Je remercie toutes celles et ceux qui donnent une partie de leur temps et leur énergie pour la vie de nos associations et de notre communauté villageoise.

Avec mes cordiales salutations,

Madeleine GOETZ

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EN ACTION

Le nouveau Conseil municipal, élu le 15 mars, n'a pu être installé que le 25 mai. Pour le mandat 2020-2026, le conseil municipal est composé comme suit :

Maire : Madeleine GOETZ, maire sortante, retraitée, 75 ans.

Adjoint unique : Richard VONAU, adjoint sortant, retraité, 64 ans.

Membres du Conseil :

- René DANESI, ancien sénateur-maire, 73 ans.
- René BOULANGER, ancien agriculteur exploitant, 71 ans.
- Valentine DIETSCH, aide-soignante, 26 ans.
- Louis FRISCHINGER, agriculteur, 23 ans.
- Quentin GALTIE, vendeur, 24 ans.
- Laetitia KOENIG, infirmière, 31 ans.
- Alexandre OTT, ouvrier, 37 ans.
- Christelle OTT-DIETSCH, coiffeuse, 39 ans
- Vincent WIRTH, conseiller pièces auto, 47 ans.

Compte-tenu des contraintes de l'urgence sanitaire, le Conseil municipal s'est réuni au Club house du FCT le 25 mai pour son installation, le 29 juin pour le vote du budget et des impôts communaux 2020, le 10 juillet pour la désignation d'un grand électeur aux sénatoriales de fin septembre, le 28 septembre et le 7 décembre.

Au cours de ces 5 séances, le Conseil municipal a pris 52 délibérations.



LES REALISATIONS ILLUSTRÉES DE 2020

DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE



Juste avant le confinement de mars, sept travaux de voirie ont été réalisés. Avec la maîtrise d'œuvre, leur coût total est de 57 318 euros. Il s'agit de l'aménagement « Chemin Blasibrunnen – Sentier des écoliers » pour un coût de 22 137 euros ; de la réfection du trottoir rue de Bâle devant les 3 nouvelles maisons ; du réaménagement du terre-plein devant les numéros 1 et 3 rue de Belfort ; du réaménagement du trottoir devant le n°1 rue de la Vallée ; d'une couche de macadam devant le Club house du FCT ; etc...

Avec l'accord de ses dix co-propriétaires, le chemin Blasibrunnen a été transféré à la commune et il est entré dans la voirie communale. Le sentier est désormais dénommé « Sentier des écoliers ». La circulation est restreinte dans l'ensemble « Rue de l'école – sentier des écoliers – chemin Blasibrunnen ». Les panneaux seront posés prochainement.

AMENAGEMENT DU TERRAIN AU 18 RUE PRINCIPALE

En 2019 la commune a acheté la maison 18 rue principale. Au vu du rapport de l'architecte (maître d'œuvre de la restauration du Wachthisla et de l'aménagement de sa placette), après visite sur place du nouveau Conseil municipal, la décision a été prise de la démolition, de la sécurisation du puits, de la purge et de l'aménagement du terrain qui sera enherbé au printemps. Ce terrain pourrait très bien accueillir une nouvelle mairie conforme aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite.



AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL SCHIFFELACKER

Ce chemin rural est long de 510 mètres. Il va de la RD419 (en face de la sortie de SCHWOBEN) jusqu'à la limite du ban avec Heiwiller. Après plusieurs achats et échanges de terrains, les travaux ont été réalisés avec la prise en compte de l'évacuation des eaux boueuses d'orage jusqu'à la rivière.



TOUT L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LEDS

En 2017, les 92 lampes d'éclairage public sur les candélabres de style bec de gaz ont été remplacées par des LEDS. Les 14 lampes sur les candélabres modernes ont été remplacés en 2020. L'économie d'énergie depuis 2017 est de 71 %.

INTERNET A TRES HAUT DEBIT PAR LA FIBRE OPTIQUE

L'opérateur ROSACE a tenu le planning. Le très haut débit pour internet par la fibre optique est disponible. La commune a payé sa quote part de l'opération. La mairie et l'école sont branchées depuis fin décembre.

Rappel : chacun est libre de se brancher ou pas sur le très haut débit. Chacun choisit son fournisseur et son abonnement. Le raccordement de chaque logement est gratuit à condition que les fourreaux soient disponibles et exploitables.

FIN D'UN VESTIGE DE LA DERNIERE GUERRE



Cette photo représente le soubassement en briques du radar géant construit en 1944 par l'armée allemande à Tagsdorf au lieu-dit Vogelherd.

Ce radar JAGDSCHLOSS possédait une antenne rotative d'une envergure de 24 mètres! Il était complété par un écran parabolique WURZBURGERRIESE implanté au lieu-dit Bachlastrang et une tourelle WASSERMANN implantée à Obermorschwiller. L'ensemble couvrait l'espace aérien du Rhin supérieur jusqu'aux Alpes. Son nom de code était BAST, abréviation de BASEL et de STRASBOURG. Les données recueillies servaient aux avions de chasse de la LUFTWAFFE, et à la défense anti-aérienne des villes allemandes.

Extrait d'un article paru dans le quotidien L'Alsace le 11 août 1980.



Le bâtiment attirait de plus en plus de curieux, malgré la dangerosité des lieux.

Le conseil municipal a donc décidé de le faire démolir.

Il n'y a donc plus de risque d'accident et ... de recours contre le maire, responsable de la sécurité publique.

DECISIONS DIVERSES

DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

En plus des différents points traités dans les articles de ce Bulletin, le Conseil municipal a délibéré sur d'autres sujets qui peuvent vous intéresser.

27 février 2020

- **Adoption du Compte Administratif de 2019**, c'est-à-dire examen de toutes les dépenses et de toutes les recettes faites par le maire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.
Le Compte Administratif se solde par un excédent de 270 029 euros.
- Revalorisation triennale des concessions de cimetière : 130 euros par m² pour 15 ans et 260 euros le m² pour 30 ans.

25 mai 2020

- **Election** du maire, Madeleine GOETZ et de l'adjoint unique, Richard VONAU
- **Indemnités du maire :**
Considérant que Mme le maire ne souhaite pas une augmentation de ses indemnités, le Conseil municipal les maintient à 661,19 euros brut par mois. A noter que l'indemnité maximale est de 991,80 euros brut. D'où une économie annuelle de 3 967,32 euros.
- **Indemnité de l'adjoint unique :**
Considérant que M. l'adjoint ne souhaite pas une augmentation de ses indemnités, le Conseil municipal les maintient à 256,70 euros brut par mois.



A noter que l'indemnité mensuelle maximale est de 385,05 euros brut.
D'où une économie annuelle de 1 590,20 euros.

A noter également que la commune pourrait avoir 3 adjoints. Avec un maire et un seul adjoint qui ont des indemnités réduites, la commune économise 14 798 euros par an.

- **Election des délégués du Conseil municipal auprès des Syndicats de Communes :**

- Sapeurs-pompiers du Bas Thalbach : Madeleine GOETZ et René DANESI
- Affaires scolaires d'Emlingen : Madeleine GOETZ et René DANESI
- Affaires scolaires d'Altkirch (collège) : Alexandre OTT et Christelle OTT
- Electricité et Gaz du Rhin : Vincent WIRTH
- Gardes champêtres intercommunaux : Richard VONAU et René BOULANGER
- Syndicat Mixte de l'III : Madeleine GOETZ

- **Autres représentations du Conseil municipal :**

- Communauté de communes Sundgau : Madeleine GOETZ (titulaire), Richard VONAU (suppléant)
- Conseil de Fabrique de l'église Saint Blaise : Madeleine GOETZ
- Groupement d'intérêt cynégétique : René BOULANGER

29 juin 2020

- **Vote des taux communaux d'imposition pour 2020 :**

- Taxe foncière sur le bâti 14,22 %
- Taxe foncière sur le non bâti 88,10 %

Depuis 2020, le Conseil municipal ne fixe plus le taux de la taxe d'habitation.



- **Vote du budget de 2020**



Il est équilibré en recettes et en dépenses à 627 877 euros.

- **Renforcement de la coopération avec Heiwiller et Schwoben**

- Rencontres régulières entre les 3 maires pour discuter des affaires en commun avant toute délibération par l'un des trois conseils municipaux.
- Envoi aux 2 autres maires des procès-verbaux du conseil municipal

- **Renouvellement de l'agrément du garde-chasse.**

Le Conseil municipal donne un avis favorable au renouvellement de l'agrément de M. Rodolphe Walter comme garde chasse particulier. A noter que la locataire de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 est Mme Annemarie FELLMANN de Heiwiller.



10 juillet 2020

Désignation du délégué de la commune pour les élections sénatoriales de fin septembre. Mme le maire est désignée pour participer à cette élection.

Augmentation de la taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement est porté de 4 à 5 % sur l'ensemble du territoire avec effet au 1^{er} janvier 2021. Cette taxe est due pour les nouvelles constructions. Elle est calculée par les services fiscaux selon les caractéristiques de la construction et son mode de financement.

28 septembre 2020

- **Transfert de 4 chemins d'exploitation et de 2 fossés** de l'Association foncière de remembrement à la commune au prix de un euro l'are.

- **Suspension de l'indemnisation de la rotation des cultures agricoles pour la prévention des coulées d'eaux boueuses d'orage**

La construction cet hiver de la retenue des eaux boueuses à l'arrière de la petite chapelle rend inutile, en amont et en aval de la retenue, une rotation des cultures indemnisée par les communes de Tagsdorf et d'Emlingen.

Il ressort du tableau transmis par la Chambre d'Agriculture que le bassin versant en amont de la rue de la Vallée ne sera couvert par des cultures d'hiver qu'à hauteur de 13 % pour la saison 2020-2021 et de 30% pour 2021-2022.

En conséquence, le Conseil municipal ne voit pas l'utilité d'indemniser une rotation aussi faible et donc inefficace dans le ralentissement des descentes d'eaux boueuses vers le village.



- **Subvention au Conseil de fabrique pour le chauffage constant de l'église**

La conservation de l'orgue, classé monument historique et restauré à grand frais en 2011 par les 3 communes qui en sont propriétaire, exige une température constante entre 12 et 16 degrés. Ce que le Conseil de Fabrique ne peut plus assurer. Une subvention de 500 euros est accordée par chacune des 3 communes pour garantir ce chauffage constant.

- **Terrain de football et d'atterrissage pour les secours civils**

Après un essai concluant, le terrain d'honneur de football propriété de la commune servira en cas de besoin de terrain d'atterrissage pour l'hélicoptère médicalisé du SAMU-Centre hospitalier de Mulhouse. Laetitia et Cédric KOENIG ont accepté d'allumer l'éclairage en cas d'atterrissage nocturne. En leur absence, Solange et Gilbert MEISTER s'en chargeront. Le conseil municipal les en remercie.



7 décembre 2020

- **Révision des statuts du Syndicat intercommunal pour les Sapeurs pompiers.**

Le Conseil municipal approuve cette révision qui permet de mutualiser entre les 5 communes de Schwoben - Tagsdorf - Heiwiller - Emlingen et Wittersdorf. L'allocation de vétérance est versée aux anciens sapeurs-pompiers qui ont fait au moins 20 années de service.

- **Vente d'une parcelle communale** au lieudit HOFACKER à M. Christophe HELL au prix de 134,10 euros
- **Acquisition d'une parcelle forestière** appartenant à Mme Geneviève Hartmann au lieudit Dreibueckel, au prix de 900 euros
- **Mise à disposition par la commune de terres** arables pour la période du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2021 à raison de 1,50 euro l'are. SCEA Boulanger 4 parcelles totalisant 163,60 ares et M. Christian Brogle 1 parcelle de 30 ares.
- **Classement du chemin Blasibrunnen dans la voirie urbaine.** Dénomination du sentier en « Sentier des écoliers ». Règlementation de la circulation dans la continuité « Rue de l'école – sentier des écoliers – chemin Blasibrunnen ».
- **Vote d'une décision modificative du budget** pour permettre l'achat d'un nouveau photocopieur pour l'école, après accord de Heiwiller et Schwoben.
- **Annulation du repas pour les aînés** à cause de l'urgence sanitaire et son remplacement par un panier garni. Celui-ci sera le même dans les 3 communes de la paroisse
- Suppression des Vœux du Nouvel An du maire.



Le compte-rendu du Conseil municipal est affiché dans les panneaux d'information sur la place de la mairie. Vous pouvez en demander une copie à la secrétaire de mairie.

Les autorisations d'urbanisme en 2020

- Permis d'Aménager pour 3 maisons accordé à « Aménagement 3F », au 10 rue principale.
- Certificat d'urbanisme positif pour 4 appartements délivré, au 6 rue du stade.
- Certificat d'urbanisme positif délivré à M. Jean-Pierre DIRIG, pour la construction d'un ensemble résidentiel rue de Hirsingue.
- Certificat d'urbanisme positif délivré à M. René BOULANGER, pour la construction d'une maison individuelle rue de Hirsingue.

LES PREVISIONS ILLUSTRÉES POUR 2021

UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX BOUEUSES RUE DE HIRSINGUE DERRIÈRE LA CHAPELLE.

Aussitôt après l'approbation le 30 septembre 2019 de l'étude hydraulique par le Conseil municipal, le maire a contacté les propriétaires des terrains nécessaires pour la construction de la retenue des eaux boueuses d'orage. Dès le 27 février 2020, le Conseil municipal a délibéré pour l'acquisition de 70 ares de terres agricoles appartenant à M. BIECHLIN Robert, BROGLE Christian et MARCK René. Le coût de ces acquisitions est de 11 329 euros (achat ; géomètre ; notaire) dont 2 100 euros à la charge d'Emlingen.

En effet, le 10 mars, les maires de Tagsdorf et d'Emlingen ont signé la convention par laquelle la commune d'Emlingen accepte de co-financer l'acquisition des terrains et la quote part des 2 communes à la construction de l'ouvrage. En effet grosso-modo un quart des eaux à retenir viendront du ban d'Emlingen, la digue sera construite sur les deux bans et les maisons de la rue de Bâle d'Emlingen seront protégées.



Le 24 décembre, le maire a reçu l'accord du Préfet pour la réalisation de l'ouvrage par le Syndicat Mixte de l'III. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet de la Préfecture pendant 6 mois. Les habitants des rues de Belfort et de Hirsingue, de la rue de Bâle – Oberbiehl d'Emlingen, qui sont directement concernés par les travaux, ont été individuellement informés par le maire.

Le Syndicat Mixte de l'III fera faire prochainement le sondage des sols. Il prévoit les travaux pour ce printemps. La commune de Tagsdorf a déjà empierré l'accès à la retenue. Le coût prévisionnel des travaux est de 190 000 euros TTC. Après récupération de la TVA, le Syndicat prendra à sa charge 60%, la commune de Tagsdorf 30 % et celle d'Emlingen 10%.

AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL BLUEMALAHAAG



Dans les années 1990, la commune a macadamisé ses 4 principaux chemins ruraux : chemin de Hirsingue (et accès de l'étang), chemin d'Obermorschwiller, chemin de Rantzwiller et chemin du Chêne. Depuis 2014 la commune a macadamisé le Heidweg, puis aménagé les chemins Vogelherd, Merschen, Illbergmatten et Schiffelacker.

La commune a également reconstruit le pont sur le Wahlbach chemin d'Obermorschwiller et rénové celui chemin de Rantzwiller.

Pour 2021, la commune prévoit, sous réserve d'obtention d'une subvention de l'Etat, d'aménager le chemin du lieudit Bluemalahaag, long de 500 mètres, situé sur toute sa longueur à la limite du ban de Schwoben. Cette commune souhaite

d'ailleurs aménager son propre chemin Fieroba. Les 2 chemins sont dans la continuité.

La commune a également engagé les opérations préliminaires de vente et d'achat de terrains avant l'aménagement du chemin rural Tiefgraben, récemment transféré de l'Association foncière rurale à la commune.

Les 2 chemins Bluemalahaag et Tiefgraben partent du chemin de Hirsingue.

RENOVATION – MODERNISATION DE LA PASSERELLE

Le bois de la passerelle sur le Wahlbach, à côté du pont rue principale, a mal vieilli. Lors des vacances scolaires de Pâques, le platelage en chêne sera remplacé par du mélèze et un éclairage en leds sera mis en place.

Le Conseil municipal du 7 décembre a chargé le maire de demander une subvention au Conseil Régional Grand Est au titre de sa politique de Relance Rurale.



REFECTION D'UN MUR DU CIMETIERE



Après l'ossuaire, les 3 caves-urnes, le Jardin du Souvenir et l'éclairage occasionnel du cimetière, le programme des travaux prévoit la réfection du mur du cimetière derrière la propriété de M. Christen Raymond. Déjà prévus en 2020, le chantier a dû être décalé en 2021.

RESTAURATION DE LA CHAPELLE CHEMIN DE HIRSINGUE

Le bulletin Municipal d'Août 2019 entièrement consacré à l'histoire et au patrimoine de Tagsdorf, a présenté page 22 la petite chapelle chemin de Hirsingue. Cet oratoire a été construit dans les années 1870 par Emile KIMMERLIN et sa sœur Christine. Il est dédié à la Vierge Marie.

La commune ayant mené ces dernières années une politique volontariste de mise en valeur du patrimoine, le maire a demandé à M. Jean-Pierre DIRIG, propriétaire de l'oratoire, de le céder à la commune à l'euro symbolique. Ce qu'il a bien voulu faire. La restauration sera donc faite prochainement par la commune.



ETAT CIVIL DE 2020

Naissances :

Le 25 février 2020 :

Olivia STIEDEL LATUNER, de Coralie LATUNER et Alexandre STIEDEL,
2C rue de Bâle

Le 7 mai 2020 :

Adam ZEMMAR, de Léa FOLZER et de Aimane ZEMMAR,
1 route de Belfort

Le 17 décembre 2020 :

Louna Nathalie MAYER, de Vanessa DE SA GUERREIRO
et de Dylan MAYER, 4 route de Belfort

Mariage :

Le 10 octobre 2020 :

Jennifer LANDRÉ et Xavier MOREL, 6 chemin Blasibrunnen

Décès : Le 28 mars 2020 :

Antoinette RUNSER née DELUNSCH

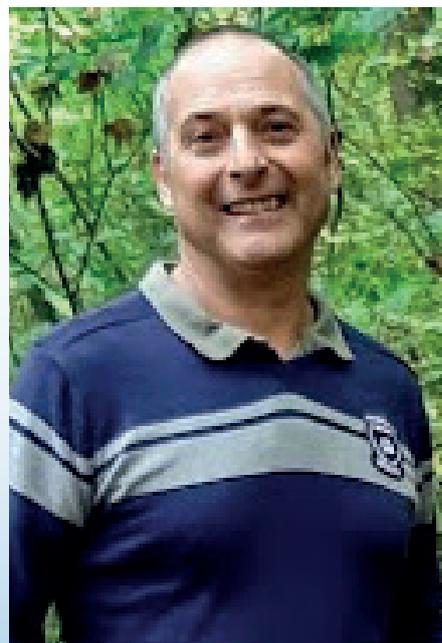
Le 1^{er} juin 2020 :

Marie Antoinette FEGA née HARNIST

Le 24 novembre 2020 :

Bernard DIETSCH

Né le 11 juillet 1958, M. Bernard DIETSCH a été boucher-charcutier, agriculteur et commerçant sur les marchés paysans du Sundgau. Toujours prêt à rendre service, il a été pendant 35 ans le président de l'Association de pêche et de pisciculture. L'association lui a témoigné sa reconnaissance en donnant le nom de BENNI, diminutif amical de Bernard, à son étang situé chemin de Hirsingue, au lieudit MOOS. La commune lui rend hommage en publiant la photo de l'étang sur la page de garde de ce Bulletin. Nous garderons de lui un souvenir reconnaissant.



GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2020

- **Mme Marguerite GREINER**, domiciliée 3 rue de l'école a fêté ses 80 ans le 8 juillet



et **M. Auguste COLIN**, domicilié 7 rue de l'église a souhaité fêter ses 80 ans le 16 juillet dans la discrétion.

SOLIDARITE

Distribution de masques

Le mercredi 13 mai,

Mme Laetitia KOENIG, M. et Mme Cécile et Michel HENLIN, Mme Elisabeth FREY, Mme Aline GUIOT et M. Richard VONAU se sont retrouvés à l'école pour le conditionnement des masques, avant d'en assurer la distribution à la population à raison de 2 par personne.



Le 1^{er} masque était payé par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et par la Communauté de Communes Sundgau. Le 2^{ème} masque était payé par la commune avec une aide de l'état.

Vente de tulipes

La vente de tulipes au bénéfice du Centre d'Hématologie de Mulhouse a été faite par Mesdames Martine KRAFFT, Elisabeth FREY, Marie-Paule PETER, Sylvie COURBET et Patricia DIETSCH début mars. Elle a rapporté 427 €.



Vente de brioches



Mesdames Sylvie COURBET, Elisabeth FREY, Valentine DIETSCH, Laetitia KOENIG et Christelle OTT ont vendu des brioches pour l'Association des Parents et Amis des Personnes Handicapées Mentales de Hirsingue (APEI).

La vente 2020 a rapporté 613 €.



Quête pour la Ligue contre le cancer

A cause du confinement, cette quête n'a pas été faite en 2020.

DONS de sang : Prochaines collectes

- Vendredi 29 janvier à Wittersdorf
- Mardi 27 avril à Obermorschwiller
- Vendredi 09 juillet à Wittersdorf
- Mercredi 08 septembre à Heiwiller
- Lundi 29 novembre à Obermorschwiller



Président de l'Amicale des Donneurs de sang Bénévoles de Tagsdorf-Heiwiller-Schwoben :
M. Yann PASEK, 4 rue du Ruisseau à Heiwiller au 03.89.07.40.42

Le maire et le Conseil municipal remercient toutes les personnes qui participent aux actions de solidarité d'une façon ou d'une autre.

«Je suis fier d’avoir participé parce que pour moi ça compte beaucoup d’aider des personnes qui n’ont pas les moyens» (Julian).

«La banque alimentaire donne aux gens qui ont un petit salaire et pour les personnes âgées qui ont une petite retraite» (Aymeric).

«Avant le confinement il y avait environ 60 familles qui venaient chaque semaine et maintenant avec la crise du Covid 19, il y a 96 familles qui viennent à la Croix-Rouge pour chercher des aliments» (Maeva, Robin, Eole, Léo, Evangelina).

«Nous avons apprécié de ramener les aliments à l’école» (Gaspar, Clara, Mathis)

«Ce que nous espérons c’est que les familles auront moins besoin de la banque alimentaire» (Lucas).

Merci aux bénévoles ! (Tout le monde).

Les CM1-CM2 de l’école de Tagsdorf.



Une partie de la collecte des 4 écoles

LES ASSISTANTS MATERNELS

Et pourquoi pas vous ?

Aucun diplôme spécifique n’est requis, mais de nombreuses qualités humaines sont nécessaires. Pour accueillir des enfants à son domicile, l’assistant maternel doit obtenir un agrément valable 5 ans, renouvelable.

Parents, pourquoi choisir l’accueil chez un assistant maternel ?

Ce mode de garde permet à l’enfant de s’épanouir dans un milieu familial, entouré souvent d’autres enfants.

Vous souhaitez exercer ce métier ou vous cherchez un mode de garde ?

Toutes informations liées à cette profession sont à retrouver dans l’un des 5 Relais Assistants Maternels du Sundgau. Le R.A.M est un service public gratuit, c’est un lieu d’information, de soutien et d’accompagnement pour les Assistants et pour les parents.

Voir le site de la Communauté de Communes Sundgau :
www.cc-sundgau.fr

Contact au RAM La Charabirole. Avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards - Quartier Plessier, Bâtiment 3 - 68130 ALTKIRCH
Tél : 03 89 08 36 25 et 03 89 08 36 20

Courriel : lacharabirole.ram@cc-sundgau.fr



RAPPORT D'ACTIVITE DES SAPEURS-POMPIERS

L'année qui s'achève restera dans les esprits. Des esprits sur le qui-vive et qui subissent des restrictions sanitaires encore jamais connues jusqu'ici.

Le Covid n'épargne malheureusement personne. Il aura nécessité une vigilance extrême du Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'ensemble des membres de la chaîne des secours.

A notre niveau, cette vigilance s'est manifestée au plus fort de la crise, par des engagements opérationnels ciblés et réduits. Pour les Centres de première intervention, les secours à la personne ne concernaient que les urgences dites « vitales ».

Mais malgré les deux épisodes de confinement, le Corps de Première Intervention du Bas Thalbach a été sollicité à 88 reprises (chiffres arrêtés au 5 novembre 2020) pour diverses missions :

Le secours à la personne reste notre activité principale avec 38 interventions, auxquelles se rajoutent 6 relatives au secours routier.

La part de l'incendie reste très minoritaire (6 départs), alors que les interventions dites « diverses » s'élèvent également à 38.

Notons toutefois que l'été caniculaire a favorisé la prolifération des hyménoptères (guêpes et frelons notamment) et 29 nids ont été détruits par nos soins.

La commune de Wittersdorf représente plus de la moitié de nos destinations (50 interventions), Tagsdorf totalise 12 interventions, Schwoben et Heiwiller 9 chacune et Emlingen 8.

Une campagne de recrutement est en cours afin de grossir nos rangs.

Le volontariat devenant de plus en plus fragile, la pérennité de notre Corps local passe par un effectif mieux fourni. Un flyer vous sera remis lors de notre prochain passage pour, on le souhaite, éveiller une passion cachée.

Laurent Gummy
Chef de Corps Centre de
Première Intervention du Bas
Thalbach



BRIGADE VERTE

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ...



Brûlage de matières plastiques propre à polluer l'atmosphère

Les feux (toutes les infractions suivantes sont des contraventions) :

1/ **le brûlage d'ordures ménagères** (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2/ **le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques** (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

3/ **l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 relatif au brûlage de végétaux** (4^e classe)

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes

- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :

- déclaration préalable en mairie
- obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours
- incinération entre le lever du soleil et 16h, par temps calme
- Respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts
- Obligation de présence pendant le brûlage



Brûlage de végétaux sur pied : «Ecobuage»



Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage

4/ **la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage** (3^e classe)

est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Pour plus d'informations, contactez par e-mail les agents de la Brigade Verte au
03 89 74 84 04 (du lundi au dimanche de 9h à 23h)

ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR TEMPS DE NEIGE

Au vu des constatations faites régulièrement, il me paraît nécessaire de rappeler les articles 6 et 7 de l'arrêté municipal du 28 septembre 1999 :

- par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leur propriété. Par temps de verglas ils jetteront du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois sur les trottoirs bordant leur propriété.
- par temps de gelée il est défendu de sortir dans la rue et les trottoirs la neige ou la glace provenant des cours.

Je fais appel à votre sens civique pour respecter cet arrêté municipal.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en cas de non observation de cet arrêté municipal, votre responsabilité civile, voire pénale, est susceptible d'être engagée par toute personne ayant subi un préjudice corporel consécutif à une chute.



HAIES DEBORDANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Je souhaite rappeler à tous les villageois quelques règles en matière de plantations et d'entretien en limite du domaine public.

Une haie ne peut pas dépasser 2 mètres de hauteur lorsqu'elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de propriété.

Le propriétaire a pour obligation de couper branches et racines qui débordent sur la voie publique.

Le maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains des rues et chemins, de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres, arbustes ou haies de leur propriété, dès lors que ceux-ci portent atteinte à la facilité de passage sur le domaine public.

Mais avant d'en arriver là, je souhaite que chacun se sente concerné et fasse le nécessaire pour que les trottoirs et les rues de la Commune ne soient pas encombrés par des végétaux.

Vous avez tout l'hiver pour tailler vos haies.

Le maire